



# LA CARTTE

Caisse d'Avance pour la Rénovation Thermique et la Transition Énergétique





# Rénovation énergétique du logement, les enjeux

- **Le résidentiel, deuxième secteur consommateur d'énergie avec 28%**

3,4 millions de logements dont 2,7 millions de résidences principales (RP)

1,9 millions de maisons individuelles (72% des RP)

51% du parc des RP a été construit avant 1974

- **14,7 % des ménages néo-aquitains en précarité énergétique**

(jusqu'à 34% pour certains départements)

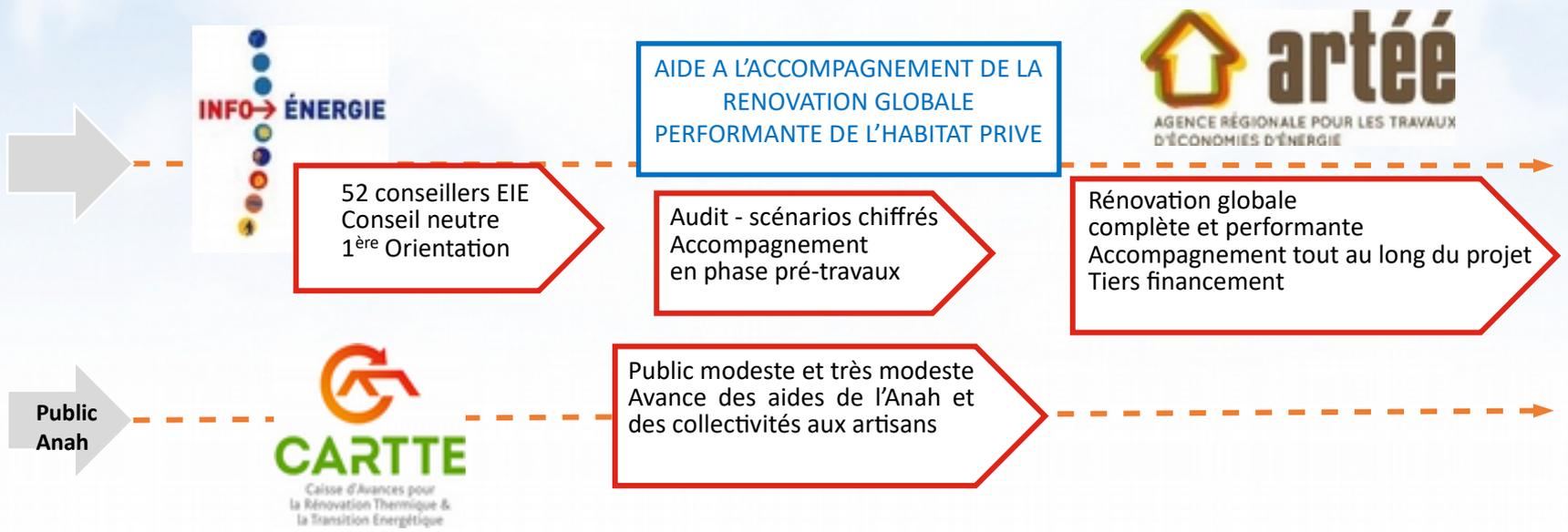
- **Un marché potentiel non délocalisable pour nos entreprises locales.**



# Rénovation énergétique du logement, les enjeux

## • Objectifs régionaux

Massifier les opérations de rénovation énergétique  
Viser une rénovation globale et performante





# LA CARTTE, contexte de mise en œuvre

**Une démarche initiée par la Région Nouvelle Aquitaine avec pour objectif de favoriser la prise de décision des propriétaires à s'engager dans des travaux de rénovation énergétique**

- **2<sup>nd</sup> semestre 2014**

Sollicitation auprès de PROCIVIS de la Région ex-Aquitaine **pour créer et gérer la caisse d'avances**

- **Janvier 2015**

Naissance de la **CARTTE** (Caisse d'Avances pour la Rénovation Thermique et la Transition Énergétique)

- **Avril 2017**

Intervention sur l'ensemble du territoire Nouvelle Aquitaine

- **La CARTTE c'est un fonds mutualisé de 2,5 M€ :**

**1 M€**



**1,5 M€**



# LA CARTTE, les principes fondamentaux

- **Inciter à la rénovation énergétique des logements** par la mise en œuvre d'un dispositif financier adapté au public modeste et très modeste
- **Lever les freins financiers** qui contraignent la prise de décision de réaliser des travaux, surtout pour les propriétaires modestes
- **Verser une somme suffisamment conséquente** pour permettre le démarrage des travaux
- **Mobiliser le réseau de professionnels du bâtiment** en leur offrant une garantie financière pour la réalisation des chantiers
- **Avancer les subventions publiques** auquel est éligible un propriétaire occupant (Anah, Collectivités locales)



# LA CARTTE, modalités de fonctionnement

- Avance des subventions de l'**Anah** et des aides des **collectivités**
  - Mise en œuvre sur les aides de l'Anah depuis 2015 et avec de nombreuses collectivités depuis 2016
- Avance des subventions limité à 9000 € par dossier
- Des travaux réalisés par des artisans labellisés RGE
- Déblocage directement à l'opérateur d'un programme animé si il assure la gestion des fonds sous mandats
- Déblocage aux artisans si l'opérateur d'un programme animé n'assure pas la gestion des fonds sous mandats
  - Une subrogation des droits du propriétaires pour que la CARTTE perçoive directement les subventions à concurrence des sommes avancées
  - Une procuration pour la perception des fonds par le propriétaire occupant et PROCIVIS
  - Une reconnaissance de dettes pour garantir le recouvrement de l'avance en cas de défection du propriétaire occupant



# LA CARTTE, chiffres clés *(au 30-09-2019)*

## CHIFFRES CLÉS AU 30-09-2019

*depuis la mise en oeuvre opérationnelle au 01-01-2016*

**1112**

### DOSSIERS ENREGISTRÉS

- 991 DOSSIERS «PO TRÈS MODESTES»
- 118 DOSSIERS «PO MODESTES»
- 3 DOSSIER «PO HORS ANAH»

**852**

### DOSSIERS DÉBLOQUÉS

POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, DONT 37 DOSSIERS COMPRENANT DES TRAVAUX DE MAINTIEN À DOMICILE

**22 M€**

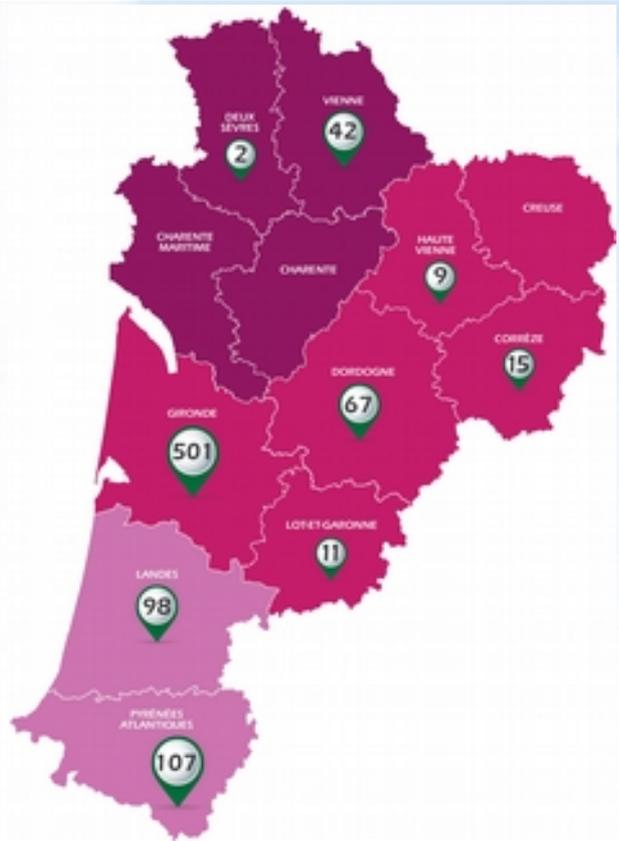
### DE TRAVAUX GÉNÉRÉS

PROFITANT AINSI À L'ARTISANAT LOCAL ET REPRÉSENTANT 366 ETP

**4,1 M€**

### D'AVANCES DÉBLOQUÉES

SOIT UNE AVANCE MOYENNE DE 4 713 € PAR DOSSIER





# LA CARTTE, mode d'emploi pour les propriétaires

